

SOUKOT 2020

La Guémara Baba Métsia (85a) rapporte qu'une fois un veau qui était mené à l'abattoir s'est mis à fuir jusqu'à mettre sa tête dans les vêtements de Rabbi (Rabbi Yéhoua Hanassi) en gémissant.

Rabbi l'a rejeté en lui disant : « Va à l'abattoir, car tel est ton destin ! »

À ce moment, le Ciel décréta que, puisqu'il n'avait pas eu pitié, des douleurs physiques le frapperaient. Elle disparurent par accident. Un jour, sa servante, en nettoyant la maison, chassait avec son balai des petits rongeurs. « Laisse-les, car *Ses compassions s'étendent sur toutes ses œuvres* (Tehilim 145, 9) », lui dit Rabbi. Le Ciel décréta alors qu'on lui ferait grâce de ses souffrances, parce qu'il avait éprouver de la pitié. Tant que durèrent les souffrances de Rabbi, le monde n'eut pas besoin de pluie.

Une question se pose : que reproche-t-on à Rabbi ? Les animaux sont là pour nourrir l'homme, est-ce que chaque Shohèt devrait être puni ?

Rav Wachtfogel répond que cela est vrai, mais si un veau en vient à fuir jusqu'à nous, et implore notre miséricorde pour être sauvé, nous devons avoir de la pitié et ne pas le repousser.

C'est exactement ce que représente la Soucca. Nous fuyons toutes les préoccupations de ce monde en sortant de notre maison, pour nous mettre à l'ombre d'Hachem à l'intérieur de la Soucca.

Lorsque l'on prend refuge chez Hachem, même si on a des décrets importants contre nous (à l'image du veau mené à l'abattoir), Hachem est obligé d'utiliser son attribut de miséricorde. Il ne peut pas nous repousser, et à la place, il doit nous protéger.

Si après Kippour, il reste malgré tout quelques mauvais décrets nous concernant, nous utilisons la puissance de la Soucca, en courant « sous les habits » d'Hachem. L'obligeant ainsi à déchirer ses décrets négatifs, nous assurant alors certainement une bonne année.

Au sujet de la Mitsva de Soucca, la Guémara Soucca (11b) rapporte deux avis :

- Selon Rabbi Akiva, nous faisons une Soucca en souvenir de nos 40 années dans le désert durant lesquelles nous avons été protégés du soleil par des cabanes dans lesquelles nous vivions.
- Selon Rabbi Eliézer, nous avons reçu la Mitsva de Soucca en référence aux Anéné HaKavod (les Nuées de Gloire) qui entouraient les Béné Israël dans le désert.

Nous pouvons peut-être concilier les deux avis, au début, en sortant d'Égypte, les Juifs ont construit de vraies cabanes. Et ensuite, en récompense de tous leurs efforts accomplis pour avoir quitté l'Égypte en habitant dans des cabanes, Hachem les a alors enveloppés dans les Nuées de Gloire.

Cependant une question persiste, nous avons une règle disant que si les femmes ont fait partie d'un miracle, elles doivent également participer à la Mitsva qui commémore ce miracle. Par exemple, à Hanoucca elles ont une obligation d'allumer les lumières, à Pessah elles doivent manger de la Matsa. Comment se fait-il que les femmes soient exemptées de la Mitsva de Soucca ? Pourtant dans le désert elles ont également bénéficié des Nuées de Gloire.

Le Gaon de Vilna explique (Shir Hashirim 1; 3) que les Nuées de Gloire ont disparues quand les Béné Israël ont fait le Veau d'or. Or, Moché est descendu du mont Sinaï avec les deuxièmes Tables de la Loi le 10 Tichri, jour de Kippour. Le lendemain (le 11) il a ordonné la construction du Mishkan. Pendant deux jours (le 12 et le 13) les Béné Israël ont apporté des présents pour cette construction. Le 14 on a pris l'or que les Béné Israël avait apporté. Le 15 Tichri on a fabriqué le Mishkan. C'est alors que les Nuées de Gloire sont revenues. C'est pour cela que nous avons reçu la Mitsva de faire une Soucca le 15 Tichri en souvenir des Nuées de Gloire.

Nous voyons d'ici que les Nuées de Gloire ont disparues à cause de la faute du Veau d'or. Or, les femmes n'ont pas participé à la faute du Veau d'or. Les Nuées de Gloire ne sont donc revenues que pour les hommes et non pas pour les femmes car les femmes ne les avaient jamais vraiment quitté.

C'est pourquoi c'est uniquement les hommes qui doivent s'asseoir obligatoirement dans la Soucca pour se rappeler des Nuées de Gloire qu'ils ont fait partir par leur faute, et qu'ils font revenir par leur Téchouva.